Salon Pictural 2019

***Salle Polyvalente Mairie des Essarts le Roi***

***Ouverture au public*:** du mardi 22 au dimanche 27 janvier 2019 de 10h à 18h

***Ouverture aux écoles*:** les mardi, jeudi et vendredi.

***Limite d’inscription*:** vendredi 18 janvier 2019

***Dépôt des œuvres*:** le lundi 21 janvier 2019 à partir de 9 heures, Salle Polyvalente

***Retrait des œuvres*:** le dimanche 27 janvier à partir de 17 heures

Règlement

**Article 1**: Cette exposition est réservée à toute personne majeure désirant exposer ses œuvres.

**Article 2**: Le droit d’exposer est gratuit, le nombre d’œuvres retenues, dépendra du nombre d’artistes présents et de la place disponible.

**Article 3**: Sont admises les œuvres originales, exposées pour la première fois au Salon Pictural. Nous nous réservons le droit de refuser les œuvres pouvant nuire à la réputation et à la bonne tenue de celui-ci.

**Article 4**: Les œuvres devront être signées et comporter au dos, le nom de l’artiste le titre de l’œuvre. Les systèmes d’encadrement et d’accrochage devront être robustes.

**Article 5**: Les exposants sont invités à participer à une permanence permettant d’assurer un apport pédagogique ainsi qu’une surveillance.

**Article 6**: L’accrochage des œuvres et la disposition des sculptures sont du ressort exclusif des organisateurs et ne sauront être contestés.

**Article 7**: Il est de tradition que l’ensemble des œuvres, soit photographié puis publié sur site de Balades des Arts. La participation au Salon Pictural sous-entend l’acceptation de ce fait et dégage les organisateurs de toute responsabilité vis-à-vis du propriétaire de l’image.

**Article 8**: Le thème retenu cette est Cité. La participation à ce thème reste facultative.

**Article 9**: Les artistes désirant vendre leurs tableaux seront mis en relation avec les personnes intéressées.

**Article 10** : La Commune prend en charge l’assurance de l’ensemble de l’exposition.

